



Secrétariat Permanent pour la Prévention des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

## Commission plénière du 17 décembre 2018 Préfecture de l'Isère - Relevé de décisions

En pièce jointe : le diaporama présenté en séance dressant le bilan des actions réalisées et proposant les perspectives pour les travaux des différentes commissions actives du SPPPY.

**À la tribune** : M. Lionel BEFFRE (préfet de l'Isère et co-président du SPPPY), M. Jean-Charles COLAS-ROY (député et co-président du SPPPY), M. Jérôme DUTRONCY (vice-président délégué à l'environnement, l'air, le climat et la biodiversité de Grenoble-Alpes Métropole), M. Sébastien VIENOT (chef du service PRICAE de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), M. Mathias PIEYRE (Chef de l'unité départementale de l'Isère de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).

### **1 – Ouverture et accueil par les deux co-présidents du SPPPY (M. Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère et M. Jean-Charles COLAS-ROY, Député)**

**M. Lionel BEFFRE**, préfet de l'Isère et co-président du SPPPY, souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour de la réunion : elle sera centrée sur les travaux 2018 des différentes commissions, et sur les perspectives pour l'année 2019. Il revient également brièvement sur l'historique du SPPPY, depuis sa création en 2011.

**M. Jean-Charles COLAS-ROY**, député de la deuxième circonscription de l'Isère et co-président du SPPPY depuis l'automne 2017 (succédant à M. Michel ISSINDOU), remercie M. le Préfet et les différents participants. Il présente rapidement son action au Parlement, notamment sa participation à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, et son implication sur les thématiques des risques, de l'énergie ou encore de l'aménagement.

### **2 – Présentation des travaux des commissions : bilan et perspectives (voir le diaporama pour les détails), échanges.**

#### **Commission Risques majeurs**

**M. Raphaël GUERRERO**, maire de Jarrie et président de la commission Risques majeurs, présente les travaux de l'année 2018 avec **Mme Corinne THIEVENT**, chargée de mission SPPPY. La commission s'est réunie le 31 mai 2018, et a par ailleurs été très active cette année, avec l'organisation et la mise en œuvre de la campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs à l'automne.



Secrétariat Permanent pour la Prévention des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

Il s'agit en effet d'une action d'envergure unique en France, pilotée par le SPPPY, le SPIRAL (le SPPPI lyonnais) et APORA. Le film de lancement de la campagne est projeté.

Raphaël GUERRERO revient sur la campagne et explique qu'il s'agit d'une obligation réglementaire d'information de la population, devant être renouvelée tous les cinq ans, pour les établissements soumis à PPI, au nombre de 122 sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'organisation en campagne régionale, tradition datant de plus de 20 ans, permet d'aller au-delà des exigences réglementaires, tout en délivrant une information homogène et cohérente notamment pour les riverains des sites industriels. Elle est pilotée par un Comité de pilotage, validant les orientations générales prises par les trois groupes de travail (documents réglementaires, communication, actions complémentaires) et le secrétariat de la campagne, dont fait partie le SPPPY. Il présente par la suite les documents réglementaires : la brochure, distribuée avec un magnet rappelant les consignes (non réglementaire mais plébiscité), et une enveloppe préfectorale, qui a été distribuée à 1,7 millions d'exemplaires dans les 22 bassins d'information de la région. Une affichette a également été distribuée et apposée dans les ERP des communes concernées.

Corinne THIEVENT présente la stratégie et les actions de communication mises en place dans le cadre de la campagne, et notamment la décision de l'organiser dans la durée, « sur cinq ans » et plus seulement de manière ponctuelle (tous les 5 ans) pour répondre aux exigences réglementaires. Elle présente également le plan d'actions : outils d'information, communication, site internet, évènementiel (avec la création du label « Les bons réflexes » et le rendez-vous annuel des acteurs du réseau qui sera organisé pour la première fois à l'automne 2019), actions pédagogiques, etc.

En 2018, la commission Risques Majeurs a également travaillé sur le numéro 26 de la lettre d'information Regards sur le risque, centré sur l'éducation aux risques majeurs. Cette lettre d'information, rédigée par un Comité éditorial, est distribuée à 10 000 exemplaires sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2019, la commission poursuivra les travaux de la campagne d'information : présence sur les réseaux sociaux, organisation de la journée annuelle du réseau, participation aux actions labellisées, représentations théâtrales pour les scolaires.



Secrétariat Permanent pour la Prévention des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

La question de la réglementation en vigueur pour permettre aux scolaires de visiter des sites industriels est posée. M. POUCHOT, de l'entreprise Vencorex, répond qu'il est possible d'organiser des visites, en s'y prenant un peu à l'avance, comme cela a été organisé le 5 octobre 2018 lors du Bus info risques, pour des classes de CM2 par la Ville de Grenoble et l'Institut des Risques majeurs sur la plateforme chimique du Pont-de-Claix.

### **Commission Climat Air Énergie**

**Mme Claire-Marie N'GUESSAN**, adjointe au chef de l'unité départementale de l'Isère de la DREAL, présente les travaux 2018 de la Commission Air Énergie Climat, constituée en 2016 et présidée par M. Jérôme DUTRONCY, vice-président de Grenoble Alpes Métropole.

Cette commission regroupe les travaux du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), adopté par le Préfet de l'Isère le 25 février 2014, et qui regroupe 21 actions permanentes et une action en cas de pic de pollution. Il s'intéresse principalement à deux polluants : les oxydes d'azote et les particules, et concerne 273 communes, pour quatre domaines d'intervention : l'industrie, les transports, le résidentiel et l'urbanisme.

En 2018, la commission a principalement travaillé à l'élaboration de la « feuille de route » demandée par le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. 14 feuilles de route ont été produites en France, dont 4 en Auvergne-Rhône-Alpes. Claire-Marie N'GUESSAN rappelle que dans la région grenobloise, cette feuille de route a été élaborée de manière collégiale, entre collectivités, autorités organisatrices de mobilité, entreprises, services de l'État, etc. Elle comprend 9 fiches-action, comprenant chacune trois chapitres : actions déjà mises en œuvre, freins identifiés, projets à venir, et ayant pour but d'approfondir et de rationaliser les 22 mesures actuelles du PPA.

Parmi les 9 fiches action, Claire-Marie N'GUESSAN en détaille deux : les zones à faible émissions et la logistique urbaine (n°6), et la gestion des pics de pollution (n°8). Dans l'agglomération grenobloise, ces deux actions ont en effet fait l'objet d'expérimentations :

\* avec la mise en place d'une ZCR (Zone à Circulation Restreinte) aujourd'hui appelée ZBE (Zone à Basses Emissions) pour les véhicules de transports de marchandises dès 2017. Elle sera progressivement étendue dans les années à venir,



Secrétariat Permanent pour la Prévention des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

\* avec la rédaction d'un protocole de gestion des épisodes de pic de pollution en 2016-2017. Ce protocole expérimental grenoblois de l'hiver 2016-2017 a ensuite été généralisé à l'échelle nationale, et fait désormais l'objet d'un arrêté préfectoral cadre. En parallèle, la DREAL a travaillé à l'élaboration d'arrêtés complémentaires pour les sites industriels en cas de pic de pollution.

En 2019, la commission Climat Air Energie devra donc finaliser les arrêtés préfectoraux complémentaires pics de pollution, puis débiter l'évaluation du PPA, qui précédera sa révision.

M. Vincent FRISTOT, élu de la ville de Grenoble, s'inquiète de la prise en compte des particules fines et ultra-fines, ainsi que des activations du dispositif de gestion des pics de pollution sur l'année 2018. Il considère également que le terme de « Zone à basses émissions » sera plus facile à comprendre et accepter pour le grand public que celui de « Zone de circulation restreinte », précédemment utilisé. M. Camille RIEUX, référent territorial d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes lui répond que l'ensemble des polluants sont bien pris en compte et suivis dans les mesures, les différentes études réalisées et dans les documents d'urbanisme, etc.

Concernant les dépassements des seuils et donc les activations du dispositif « pics de pollution » en 2018, M. le Préfet explique que seules des mesures d'information, puis de réduction de la vitesse, ont été mises en place cette année, les épisodes n'ayant pas été assez longs pour nécessiter une restriction de circulation. Il faut plutôt s'en réjouir, c'est le signe d'une amélioration.

Plusieurs entreprises, notamment Caterpillar et la Fédération du BTP, s'inquiètent de la mise en œuvre de la future ZFE marchandises, à cause du taux de renouvellement de leur flotte, notamment pour les transporteurs étrangers. M. le Préfet entend ces préoccupations et veillera à ce qu'elles soient bien prises en compte. Des réflexions sont également en cours avec les différents transporteurs.

Le Département de l'Isère et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais rappellent qu'elles sont également parties prenante des mesures tarifaires mises en place en cas de pic de pollution, au même titre que le SMTC. Cette complémentarité est très importante, aussi bien pour la lisibilité du dispositif pour les usagers, que pour son efficacité. Camille RIEUX rappelle ainsi qu'il est essentiel de réfléchir sur de larges périmètres, allant au-delà des communes et intercommunalités.



Secrétariat Permanent pour la Prévention des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

Plusieurs participants s'interrogent sur le futur bilan du PPA, notamment la période à laquelle il sera mené, et sa disponibilité : Marion DELOLME, chargée de mission Qualité de l'air à l'Unité départementale de l'Isère de la DREAL, répond qu'il sera mené en même temps que l'évaluation. Ces travaux débuteront en 2019 et seront évidemment partagés avec l'ensemble des parties prenantes. Jérôme DUTRONCY souligne également l'importance des liens entre les questions relatives à la qualité de l'air et le climat : les futurs Plans Climat obligatoires pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, préparés à partir de début 2019, seront donc une réelle opportunité pour aborder ces questions avant la révision du PPA.

### **Commission Aménagement du territoire et Économie Durables**

**M. Pierre-Emmanuel PIARULLI**, directeur d'Umicore Specialty Powders France (ex-Eurotungstene), président de la commission Aménagement et économie durables, présente les grands axes de la commission dans les prochains mois : elle poursuivra les travaux initiés depuis 2012 sur les transports de matières dangereuses (TMD), problématique majeure de l'agglomération grenobloise, avec l'arrivée à l'unité départementale Isère de la DREAL de Cyriac BOUMAZA, alternant en master 2. Un bilan et une enquête de perception du Livret d'itinéraires, diffusé en 2016, sera tout d'abord effectué, puis la commission préparera une charte d'engagement TMD : Pierre-Emmanuel PIARULLI en présente les piliers et les principaux éléments.

En 2019, la commission participera également aux travaux de Grenoble-Alpes Métropole sur le Plan d'Action pour une Logistique Urbaine Durable et le PDU 2030. Enfin, afin de canaliser le flux sur les principaux axes routiers et réaliser les aménagements signalétiques nécessaires, des arrêtés de circulation complémentaires seront également proposés.

La FRAPNA Isère demande si des véhicules de transport de matières dangereuses circulent sur l'A480 et s'il existe des restrictions sur leur circulation sous le pont de Catane. M. PIARULLI lui répond que c'est le cas, cet itinéraire étant indispensable et unique.

La question des pipelines et canalisations souterraines est également évoquée : Sébastien VIENOT, chef du service Prévention des risques de la DREAL, confirme que cette question est connue et prise en compte sur la région, encadrée par une réglementation stricte et précise et des contrôles réguliers.



Secrétariat Permanent pour la Prévention des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

L'association LAHGGLO s'interroge sur la prise en compte du risque dans les politiques d'aménagement des collectivités, et notamment des intercommunalités. Jérôme DUTRONCY, vice-président de Grenoble-Alpes Métropole, rappelle qu'il est indispensable d'agir de manière transversale, et que depuis quelques années, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PDU...) sont justement réalisés dans un souci de coordination à différentes échelles afin de maintenir une cohérence sur le développement des territoires.

### **Commission Environnement Santé**

**Corinne THIEVENT** revient tout d'abord sur la création de la commission, envisagée dès la naissance du SPPPY, et finalement constituée en 2017, suite aux deux séminaires préparatoires du printemps 2016 et de l'été 2017. Cette commission, pour laquelle un président est toujours recherché, travaille sur des thématiques très larges, touchant le champ de l'environnement et de la santé. En 2018, elle a créé, grâce à un comité éditorial, une lettre périodique d'information, proposant des points sur l'actualité et la réglementation mais également des témoignages et retours d'expérience sur les actions et initiatives locales. Le premier numéro, daté de mars 2018, présente ainsi des témoignages sur la gestion de la qualité de l'air intérieur, sur le passage à l'alimentation bio en restauration collective, ou sur la gestion en zéro phyto dans les collectivités. Le second, daté d'octobre 2018 traite notamment de la lutte contre l'ambrosie ou le moustique tigre. Le troisième numéro, centré sur l'agriculture et l'alimentation, est prévu pour le début d'année 2019.

**Mme Camille LOUSTALOT-FOREST**, de l'unité départementale de l'Isère de la DREAL, présente par la suite l'articulation des travaux de la commission avec le Plan régional santé environnement, élaboré en 2017 et finalisé au printemps 2018. Le SPPPY avait en effet participé aux travaux préparatoires du PRSE, en pilotant un groupe de travail relatif à l'implication citoyenne, et a désormais été désigné pilote de la fiche action 18 « Favoriser l'implication citoyenne dans les décisions relatives à la santé environnement ». Cette fiche prévoit la constitution d'un réseau d'acteurs locaux en santé environnement, regroupés autour d'une plateforme collaborative qui leur permettra de partager expériences, outils et méthodes pour impliquer plus fortement les habitants dans les décisions les concernant.



Secrétariat Permanent pour la Prévention des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

**Mme Isabelle CHARPIN**, de l'association APORA, présente par la suite l'avancement des deux études de zone : le suivi environnemental global du pays roussillonnais et l'étude de zone du sud grenoblois. Elle rappelle tout d'abord la méthodologie et les objectifs d'une telle démarche, avant de faire le point sur chaque étude. Dans le sud grenoblois, la phase 2 est en cours, et deux COPIL organisés en 2018 ont permis de présenter les résultats. À ce stade, les concentrations mesurées restent dans l'ensemble faibles, sauf pour les dioxines à Le Pont de Claix sur quelques échantillons, dont les teneurs restent à confirmer par de nouvelles mesures. La phase 3 sera donc lancée en 2019. Pour le Pays roussillonnais, la phase 3 sera également lancée en 2019, afin d'évaluer la dégradation des milieux et de proposer une éventuelle phase 4.

L'association LAHGGLO s'interroge sur le suivi de l'étude des différents polluants des sols dans le sud grenoblois, regrettant que les résultats ne soient pas disponibles assez rapidement. Corinne THIEVENT rappelle qu'une étude de zone est une étude très complète, mais donc assez longue, avec une méthodologie à suivre ; Mathias PIEYRE, chef de l'UD de l'Isère de la DREAL, précise qu'à ce stade, les résultats de la phase 2 ne montrent pas de « points noirs » environnementaux ni d'urgence absolue à intervenir.

Enfin, Jérôme DUTRONCY se satisfait que le SPPPY se saisisse de thématiques comme l'implication citoyenne en santé-environnement.

### **3- Synthèse des travaux par M. Mathias PIEYRE et conclusions des co-présidents du SPPPY**

**Monsieur Mathias PIEYRE** remercie Corinne THIEVENT et les membres actifs des différentes commissions du SPPPY pour le travail important réalisé en 2018, avec notamment la campagne régionale d'information sur les risques mais aussi les actions de territorialisation en environnement santé. Pour 2019, la priorité sera mise sur la charte pour le Transport routier de matières Dangereuses dans l'agglomération grenobloise ainsi que sur l'évaluation du PPA. De plus, en 2019, le forum des SPPPI devrait se dérouler à Grenoble, ce qui confirme la forte dynamique du territoire.

**Monsieur Jean-Charles COLAS ROY** salue le travail collaboratif des services de l'État, des élus, des acteurs économiques et des associations. Il souhaite améliorer encore la communication sur ces sujets et informe les participants de la création de l'Agence de la cohésion des territoires.

Monsieur Lionel BEFFRE remercie la DREAL, les différents rapporteurs et les membres des associations pour leur implication et rappelle les priorités 2019 : la mise en œuvre et le suivi de la feuille de route Qualité de l'Air, l'évaluation du PPA, les actions territorialisées en santé environnement et la finalisation des études de zone.